

Le Mécénat:

Une autre forme
du partenariat

La loi AILLAGON a remis
au goût du jour ce moyen
donné aux entreprises et aux
particuliers de soutenir l'art
bien sûr, mais aussi et surtout,
les mouvements associatifs
dont les clubs sportifs.

Ce dispositif permet de
déduire de l'impôt payé par
une société ou un particulier
66% de la somme versée
par le mécène.

Ainsi, si vous donnez 450€, il
ne vous en coûtera que 150€.

Une goutte d'eau pour celui
qui donne, un océan pour
celui qui reçoit..



Président
Jérôme Camus

Responsable partenaire
Alexandre Lepronier

Adresse mail : cocbasket@gmail.com
Site : www.chabossiere-basket.com

Soutenez le COC ...



... devenez partenaires